

5.4. CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL – DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA MONTÉRÉGIE-EST

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC »;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

DE DÉCLARER l'intérêt de la Ville de Saint-Pie à permettre à ses citoyens de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2024.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer au CISSS de la Montérégie-Est, pour et au nom de la Municipalité, la confirmation de participation de la Municipalité au processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

Annick Lafontaine

De: Greffe Ville de Saint-Pie
Objet: TR: Clinique de vaccination 2024

De : Mélanie Boucher <info@mrcdesmaskoutains.ca>

Envoyé : 29 avril 2024 15:56

Objet : Clinique de vaccination 2024

Bonjour,

La MRC et le CISSSME travailleront de nouveau en partenariat cette année afin de pouvoir offrir une clinique mobile de vaccination en ruralité.

Nous vous demandons de nous signifier par courriel, les municipalités qui souhaitent participer à cette clinique et qui se déroulera à l'automne prochain.

Vous pourrez nous acheminer la résolution de votre conseil par la suite, afin de confirmer votre participation. Nous aimerions recevoir le tout, au plus tard le 31 mai 2024, afin de transmettre l'information au CISSSME et de nous permettre de prévoir les équipes en nombre suffisant pour répondre à votre demande.

Je demeure disponible pour toute question.

Au plaisir,

Mélanie Brodeur
Agente de développement



805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6
Tél. : 450 774-3141, poste 3139 / Téléc. : 450 774-7161



[MRC des Maskoutains](#)
[Comités de bassin versant maskoutains](#)
[Matinées gourmandes](#)